2022
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM RÉGION DE L'AIGLE e rapport retrace les principales activités/services de la gestion des déchets assurée par le SMIRTOM sur l'année 2022 à destination des usagers.

Le SMIRTOM a pour vocation de traiter les déchets ménagers et assimilés constitués des ordures ménagères collectées en porte-à-porte et des apports en déchèteries. Il organise également la collecte sélective qui vise à recueillir les emballages, le papier et le verre qui sont ensuite recyclés et valorisés.

Je tiens ici à saluer l'engagement des agents qui s'investissent chaque jour pour mener à bien ces missions.

À travers ces pages, il reflète le travail engagé dans les domaines des collectes, de gestion des déchetteries, sans oublier les différentes mesures d'optimisation, de prévention et de communication mises en place pour réduire nos déchets ménagers et assimilés. Grâce à ce travail, vous pourrez prendre connaissance des résultats obtenus sur l'année 2022, tant du point de vue performances environnementales que financières. Je vous invite donc à le lire attentivement.

HABITANT ET ACTEUR

En 1883, le préfet Eugène Poubelle a rendu le ramassage des ordures obligatoire par les collectivités locales. Cette collecte des « poubelles » devenue aujourd'hui un geste normal et indispensable au plus près des citoyens est organisée sur notre territoire par le SMIRTOM de la Région de L'Aigle. Un règlement de collecte décrit les conditions d'exécution du service public de collecte des déchets.

Les habitants sont les premiers acteurs d'un cycle vertueux. Bien sûr, être vertueux consiste aussi à moins produire de déchets en travaillant avec les citoyens à un achat responsable (moins d'emballage), à éviter le gaspillage, à réparer et à réemployer ou à composter lorsque cela est possible. Pour les accompagner, le SMIRTOM a mis en place un ramassage régulier des Omr et des emballages ; des points d'apports volontaires d'emballages, de papier, de verre, et de textile, ainsi que 3 déchèteries. Le SMIRTOM assure également la dotation de composteurs individuels, et il valorise la nouvelle ressourcerie « Le RePAIR » permettant d'offrir une seconde vie aux objets.

L'optimisation de la destinée des déchets produits est une préoccupation concrète du quotidien.

L'exigence de l'élimination et du traitement de déchets produits ne doit pas masquer les efforts d'anticipation, de prévision et de programmation du SMIRTOM, pour inscrire son action dans ce cycle vertueux qui privilégie les notions de réemploi, de circuit court et d'économie circulaire. En effet, le SMIRTOM part du principe que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, c'est pourquoi il convient de relever le défi de la réduction des déchets à la source.

Cela se traduit par:

- Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Valoriser la ressource biodéchets par le compostage;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (intervention dans les cantines scolaires):
- Donner une seconde vie aux produits et objets en les dirigeant vers la ressourcerie.

Les orientations en termes de gestion des déchets : prévention, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

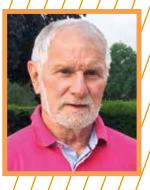


Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

Ce rapport d'activité 2022 est le dernier préparé par M.ROUSSEAU, directeur du SMIRTOM.

En effet, celui-ci va nous quitter au 1er septembre 2023 pour rejoindre comme directeur des services une collectivité territoriale.

Je veux ici, lui exprimer ma profonde reconnaissance, et vous y associer, pour cette collaboration de 8 années, le remercier chaleureusement pour ses qualités humaines, professionnelles et sa contribution essentielle à la bonne marche de notre syndicat.



SOM MAINE

FAITS MARQUANTS 2021	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles La collecte sélective Le développement du tri sélectif La Ressourcerie Les déchèteries Indicateurs techniques à suivre	P. 10 P. 11 P. 12 P. 13 P. 14 P. 16
TRAITEMENT	P. 17
INDICATEURS FINANCIERS	P. 21
Les dépenses L'investissement Les recettes Coûts à la tonne Coûts à l'habitant Indicateurs financiers de suivi	P. 21 P. 22 P. 23 P. 23 P. 23 P. 24
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 25
NOTES	P. 27
L'ESSENTIEL 2021	P. 28

GLOSSAIRE

OMr ► Ordures ménagères résiduelles

DMS > Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB > Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS



Construction

de la Ressourcerie

L'année 2022 a été l'année du suivi de la construction du bâtiment à usage de recyclerie. Commencée le 10 Mai 2022, la construction a pris fin le 15 Janvier 2023.

Le chantier a été bien suivi par le maitre d'œuvre, et les entreprises ont été toutes très sérieuses. Les délais ont été tenus et l'enveloppe budgétaire bien respectée. En effet, le budget initial du projet approchait les 3 millions d'euros H.T.. L'enveloppe retenue juste après l'attribution des lots travaux était de 2.416 millions d'euros. A la fin du chantier, l'investissement total s'élève finalement à 2.3 millions d'euros H.T..

La remise des clefs à l'exploitant (AAES) s'est déroulée le 15 février 2023. Rappelons que l'activité avait déjà démarré dans une boutique vitrine de 50 m² en centre ville (voir bilan en page 13). Il s'agit maintenant de passer à l'exploitation d'une boutique de 600 m².

Janvier 2022

Livraison de 4 nouveaux caissons pour les déchèteries

En 2022, le programme de renouvellement du parc matériel s'est poursuivi. 4 nouveaux caissons de déchèteries sont venus remplacer des caissons usés après plus de 20 ans de service! Il faudra poursuivre le renouvellement du parc dans les prochaines années.

Juillet 2022

Livraison de 9 conteneurs de tri rénovés

De la même façon, il fallait prévoir le renouvellement d'une partie de notre parc de conteneurs de tri. Nous avons reçu en 2022, neufs conteneurs « rénovés ». Nous souhaitions pouvoir tester la qualité de ces conteneurs de seconde vie, avant d'envisager une commande plus conséquente sur 2023. Nous allons finalement opter pour des conteneurs neufs.

Octobre 2022

Livraison d'un nouveau véhicule PIAGGIO

Toujours dans un logique de fiabilisation de la disponibilité de nos matériels, nous avons investi en 2022 dans un troisième véhicule de petite taille de marque PIAGGIO. Ce nouveau véhicule est un peu plus grand que le précédent modèle, mais il reste néanmoins très manœuvrable dans les rues étroites.



Printemps et Automne 2022

Extension des collectes en sacs translucides

En 2022, nous avons étendu les collectes en sacs translucides à 3 nouvelles tournées de collecte complètes.

Au Printemps, les communes de Auguaise, Brethel, Les Aspres, Ecorcei, Moulins-la-Marche, Les Genettes, Bonnefoi, La Ferrière-au-Doyen ; Et à l'automne, les communes de Saint-Martin-d'Ecublei et de Saint-Sulpice-sur-Risle ont été concernées.

Fin 2022, nous approchans les 20 000 habitants concernés par ces collectes, sur les 28 000 de notre territoire.

L'extension va se poursuivre en 2023, et prendre fin, avec les trois dernières tournées de collecte. Celles-ci concernent la Ville de L'Aigle.



E SMI

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

▶ Périmètre 2022 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





21 services hebdomadaires de collecte d'octobre à mai et 29 services hebdomadaires de collecte de juin à septembre, 362 jours d'ouverture de la déchetterie de L'Aigle, 5538 heures d'ouverture cumulées des déchèteries.



- 7 Bennes à Ordures Ménagères,
- 2 Véhicules légers de collecte,
- 2 camions de transports des déchets,
- 1 camion à bras de levage,
- 1 pelle sur pneus,
- 1 engin télescopique,
- 1 chariot élévateur,
- 3 véhicules légers.



- 3 déchetteries,
- 1 quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages,
- 1 plateforme de compostage.



34 ETP, dont 27 titulaires ou contractuels permanents,2 ETP contractuels,et les remplaçants (5.3 ETP).

► Les différentes collectes :

Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartimentées à pesée embarquée. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs.

Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

▶ Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 320 habitants environ.

Fin 2022, 35 communes sont concernées par des collectes des emballages ménagers en porte à porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours. L'année 2023 sera consacrée au déploiement de ces modalités de collecte sur la Ville de L'Aigle. L'ensemble du territoire sera alors concerné.

Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets.

Après une reprise timide en 2021, en lien avec la fin de l'épidémie de COVID, les formations ont pu reprendre. Cela représente 35 jours de formation.

Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	20	20	20	21	20	22
Jours Maladie ordinaire	407	7 agents	312	7 agents	258	9 agents
Jours Maternité	-	-	102	1 agent	23	1 agent
Jours Longue Maladie	-	-	640	2 agents	730	2 agents
Jours accidents de Service	40	2 agents	66	2 agents	296	2 agents
Jours absence COVID	-	-	44	6 agents	26	3 agents
Total	447 jours		1164	jours	1284	jours
Taux d'absenthéisme	4,03% 11,78%)3% 11,78%		11,	59%
///////////////////////////////////////	/ / / /	1 1 1 1 1	/////	/ / / / /	///////	///////////////////////////////////////

Cette année le taux d'absentéisme est stable mais encore élevé, tiré par les absences prolongées de deux agents en longue maladie. Si l'on exclut les 730 Jours concernés du calcul ainsi que les jours maternité, le taux d'absentéisme revient à une valeur de 5%, ce qui reste une valeur correcte.

▶ Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi
L'Aigle ville et hameaux de :
La Mousse
Le Paradis-Mérouvel
La Guinguette
La Côte Douce
Le Chaillouet (Rue De Chennebrun)
Le Bois Robert
La Hurlière
La Bellière
Le Petit Chapely
La Métairie
La Croix Lamirault
La Galerie
La Garenne
La Mal Bâtie
Les Haies-La Mérillière.

ΙΨ.		н
пν		•
A ' A	 	•

L'Aigle, hameaux de :

Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi

L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi

L'Aigle, hameaux de :

Frévent - Le Tertre

Le Vendredi
L'Aigle, hameaux de :
La Roseraie
La Frémondière
Les Caillottes ZI
La Bouverie
Le Halboudet
Les Ruaux
Le Parc
Avenue de St Evroult
Le Feugeret,
La Bruyère
La Groudière

Tous les lundi
L'Aigle, hameaux de :
Les Gérards
Les Vautioux
Bois Normand
Le Hamel
Le Petit Courdemanche
Le grand Courdemanche
La Tuilerie Besnard
Le Pont
La Girardière
Le Châtelet
La Grellière
La Caillerie
Le Chaillouet(Route d'Écorcei)
La Herpinière.

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
Fay	vendredi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrèe ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
Anceins	lundi
Bocquencé	lundi

Couvains	mardi
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châte- lets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Préamont	lundi
La Ferté Fresnel	vendredi
Les Auberdières ; La Jouvignière	mardi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	vendredi
Monnai	vendredi
St. Nicolas des Laitiers	vendredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	vendredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi
Moulins la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi
Rai	mardi

Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Iton	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillère ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trèfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ;Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude	mardi
St. Martin d'écublei	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Cheva- line ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
St. Nicolas de Sommaire	mardi
La campagne du Parc	lundi
Touquettes	lundi

Le Pont Oeuvre	jeudi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi
Irai	mercredi
La Bonnerie; Les Bruyères de Nurettes; La Cernetterie; Le Chenet; Le Bas Chenet; Le Haut Chenet; La detourbe; Les étangs; Les Gaillons; La Godèterie; La Henterie; Ker Yves; Les Noés du Rat; La Thièrerie; Le Tremblai	mardi

▶ Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

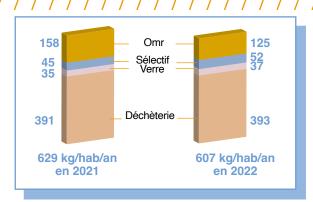
St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Charencey	
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
Tourouvre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
Randonnai	mardi

INDICATEURS TECHNIQUES

	2021	2022	Evolution	2021-2022
Population OM et déchèteries	27946 hab	27765 hab	-0,6 %	-181 hab
Population Tri sélectif	27030 hab	26849 hab	-0,7 %	-181 hab
Ordures ménagères résiduelles	4 402 t	3 475 t	-21,10 %	- 927 t
Emballages	772 †	910 t	17,90 %	138 †
Papiers	453 t	479 †	5,70 %	26 †
dont quantités recyclées	926 †	1 114 †	20,30 %	188 †
Verre	942 †	990 t	5,10 %	48 †
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	6 569 t	5 854 t	-10,90 %	-715 t
Déchets ménagers assimilés (pros)	533 †	539 †	1,20 %	6 t
Déchèteries	10 934 †	10 916 t	-0,20 %	-18 †
TOTAL	17 504 t	16 771 t	-4,20 %	-733 t



Les tonnages totaux sont cette année en forte baisse, 16 771 tonnes, -4.2% par rapport à 2021. Ils restent cependant supérieurs à ceux de 2020. Dans le détail, les quantités de déchets en déchèteries sont restées stables, bien que l'évolution des tonnages soit très différente selon les flux (voir détails en page 15). Par contre, la baisse est spectaculaire sur les ordures ménagères résiduelles -21.1%, alors que les emballages recyclables sont encore en forte hausse (+17.9%!), toujours grâce au déploiement de la collecte en sacs translucides.

En 2022, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 607 Kg. (629 en 2021).

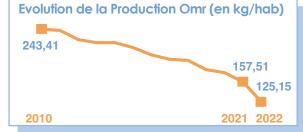
La Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) fixait un objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir était une production de moins de 578 kg par an et par habitant pour l'année 2020. Nous y étions quasiment! La loi AGEC, de 2020, fixe maintenant un objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030. Le nouvel objectif est donc fixé à 546 kg par an et par habitant. De nombreuses pistes pourront nous amener à atteindre cet objectif: la Ressourcerie et le compostage à domicile des biodéchets en particulier.

Les ordures ménagères résiduelles

En 2022, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 20%! Nous avons collecté 927 tonnes de moins qu'en 2021.

Cette baisse est spectaculaire et, même si l'extension des collectes en sacs translucides continue de faire ses preuves (ces modalités de collecte concernent désormais 35 communes), il ne faut pas oublier de remettre ces chiffres en perspective. En effet, si l'on regarde l'évolution des tonnages éliminés en incinération (OMr + Déchets incinérables en déchèteries), la baisse est toujours réelle, mais moins forte. En 2022 nous avons fait incinérer 420 tonnes de moins qu'en 2021.

La baisse des tonnages d'OMr devrait se poursuivre sur



2023. En effet les trois derniers secteurs vont être concernés par les collectes en sacs translucides. Il s'agit des trois secteurs de la Ville de L'Aigle. Ils représentent près de 30% de la population que nous desservons.

De plus, en 2022, 121 composteurs ont été vendus. Or, ce sont les outils principaux pour la réduction de la production d'ordures ménagères. Ils permettent de détourner de la collecte, les déchets fermentescibles, qui sont les déchets les plus denses puisque composés majoritairement d'eau.

Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2022, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 539 tonnes collectées.

La collecte sélective

Évolution des tonnages

		2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
papier	collecté	461,4	453,26	479,12	5,7%
	recyclé	461,4	453,26	479,12	5,7%
emballages	collecté	581,18	772,48	910,44	17,9%
	recyclé	414,192	472,58	634,64	34,3%
sous total	collecté	1042,58	1225,74	1389,56	13,4%
	recyclé	875,592	925,839	1113,76	20,3%
	refus	166,988	299,901	275,80%	-8,0%
	taux de refus	16,02%	24,47 %	19,85 %	-18,9%
verre	collecté	906,14	941,84	989,94	5,1%
Total	collecté	1 948,72	2167,58	2379,50	9,8%

La collecte sélective a représenté cette année 2379.5 tonnes. Soit une hausse de près de 10%! Les tonnages de papiers continuent leur progression (+5.7%), alors qu'ils sont en forte baisse au niveau national (-15%).

La hausse est beaucoup plus spectaculaire sur les tonnages d'emballages collectés. Elle frôle en effet les 18% ! Grâce à la mise en œuvre de la collecte en sacs translucides sur les secteurs concernés. Depuis 2019, nous avons doublé nos tonnages d'emballages collectés.

Les tonnages d'emballages effectivement recyclés sont eux encore en plus forte hausse (+34%!), grâce à une amélioration de la performance en centre de tri. Il faut en effet noter que nous avons changé de centre de tri en juillet 2022. Le nouveau centre de tri étant plus récent que celui du Mans, il est plus performant.

Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

Briques alimentaires Plastiques	7,625 0,791 6,102	9,153 1,237	20,0% 56,5%		
alimentaires	•	1,237	56,5%		
Plastiques	6,102				
		9,302	52,4%		
Boites en acier	1,827	2,341	28,1%		
Boites en aluminium	0,165	0,501	203,8%		
Sous total Emballages	16,510	22,535	36,5%		[
Journaux et papiers	17,742	17,845	0,6%		
sous total recyclables secs	34,252	40,380	17,9 %	41	
<i>V</i> erre	34,844	36,871	5,8%	37,9	
Total	69,097	77,250	11,8%	78,9	
	Boites en aluminium Bous total Emballages Cournaux et papiers Bous total ecyclables Bous total ecyclables Bous total ecyclables Bous total ecyclables	Boites en cluminium 0,165 Gous total mballages 16,510 Cournaux et papiers 17,742 Cous total ecyclables eccs 34,252 Verre 34,844	Boites en diuminium 0,165 0,501 0,50	Boites en cluminium 0,165 0,501 203,8% Cous total Emballages 16,510 22,535 36,5% Cournaux et capiers 17,742 17,845 0,6% Cous total eccyclables eccs 34,844 36,871 5,8% Cous total eccyclables eccs 24,844 36,871 5,8%	Boites en cluminium 0,165 0,501 203,8% Cous total Emballages 16,510 22,535 36,5% Cournaux et Papiers 17,742 17,845 0,6% Cous total eccyclables eccs 34,252 40,380 17,9 % 41 Cerre 34,844 36,871 5,8% 37,9

La performance sur le verre augmente à nouveau cette année, de plus de 2 kg par habitant. Mais avec 36.87 kg par habitant, nous sommes à nouveau sous la moyenne ornaise de 2020 (37.9kg/hab/an).

Pour ce qui est des recyclables secs (Emballages + Papiers), la hausse globale de la performance à l'habitant atteint les 6 kg par habitant, près de 18% de hausse!

Cette année enfin, avec 40.38 kg par habitant, nous nous approchons de la performance moyenne ornaise (41 kg). Il convient toutefois de rester prudent sur cette comparaison car les tonnages pris en compte peuvent différer d'une collectivité à une autre.

Le développement du tri sélectif

Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2022 :

- le renouvellement ou la remise en état des conteneurs de tri ainsi que le nettoyage des dalles béton à haute pression, pour rendre les points tri plus attrayants;
- ▶ l'extension de la collecte des déchets en sacs translucides blancs et jaunes :

Après avoir démontré l'intérêt de ces nouvelles modalités de collecte lors des années précédentes, le SMIRTOM a étendu ce système à plusieurs nouvelles tournées en 2022. Fin 2022, ces modalités de collecte concernent plus de 19 000 habitants de notre territoire.

Et les résultats sont toujours similaires aux résultats des précédentes tournées, à savoir : -60 % d'ordures ménagères résiduelles et +140 % concernant les tonnages d'emballages collectés.

Le déploiement de ce système touche à sa fin. En 2023, cette solution sera étendue à l'ensemble du territoire.

► La communication

La communication a repris doucement après les années passées, à cause des annulations ou contraintes liées au COVID-19. Les 4 jours de L'Aigle ont été annulés et les interventions en classe ont été limitées.

▶ Interventions en milieu scolaire

En 2022, le service communication a assuré 74 animations devant 36 classes, appartenant à 12 écoles du territoire. Il y a également eu 4 visites de notre site de Saint-Ouen et 15 animations dans les centres de loisirs.

En 2022, le service communication a également déployé le compostage dans plusieurs sites gérés par la communauté de communes des Pays de L'Aigle: L'école Galleron, les écoles de Chandai, Gauville et La Ferté Fresnel, ainsi qu'à la crèche de la maison de la petite enfance.

Ces opérations nécessitent un accompagnement long du service communication puisqu'en plus des consignes de tri des déchets à composter, le service assure également des pesées des déchets détournés de la collecte des ordures ménagères. Pour ces établissements, ce sont donc des déchets en moins et un amendement gratuit pour les projets de jardinage.

Extension des collectes en sacs translucides : un accompagnement important.

Les modalités de collecte en sacs translucides blancs et jaunes ont concerné 3 tournées supplémentaires en 2022. Ce sont maintenant près de 20 000 habitants du territoire qui bénéficient de ces nouvelles modalités de collecte. Le service communication a été mobilisé plusieurs mois pour aller expliquer les évolutions en porte à porte.

Pour que cette opération soit bien menée, de la préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer deux premiers rouleaux de sacs translucides (blancs et jaunes), la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Les ambassadeurs ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

- •suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;
- pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

Cette opération très concrète et très complète a été, à nouveau cette année, très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche mais aussi le personnel de collecte qui s'est bien adapté et qui a participé à la pleine réussite de l'opération. Sans oublier les habitants qui se sont vite appropriés ces nouvelles modalités.

La journée Olympique et Paralympique 2022.

Le 23 juin, la Ville de L'Aigle, labellisée Terre de Jeux, nous a convié à la journée olympique et paralympique. Pour cet évènement il a fallu trouver un angle de communication original pour coller au thème « Sport et Environnement ».

L'équipe a trouvé l'excellente idée du Vélo-smoothie! Les utilisateurs devaient pédaler pour réaliser leur propre smoothie, réalisé à partir de fruits destinés à la poubelle, car trop murs! Nous avons axé notre discours sur les paniers anti-gaspi proposés par de nombreux commerçants sur le territoire avec des fruits et légumes un peu abimés, et des produits à date de péremption courte.

La journée fût un véritable succès. Le stand n'a pas désemplit !



Visites de centres de traitement des déchets à destination des élus

Pour rendre concret une partie des multiples sujets liés aux déchets, le SMIRTOM a organisé une journée de visite de sites de traitement des déchets à destination des élus du comité syndical.

Ainsi, le 4 octobre 2022, nous nous sommes rendus sur le site de l'entreprise Galloo à Vernouillet (28), où nous avons pu voir toutes les étapes du démantèlement d'une partie de nos déchets électriques et électroniques. Les élus ont été impressionnés par les quantités de déchets à traiter et ont pu se rendre compte de la création d'emplois locaux liés à cette filière de recyclage.





Le reste de la journée a été consacrée à la visite de l'incinérateur et du centre de tri de Guichainville (27). L'incinérateur utilise exactement la même technologie que l'incinérateur de Mainvilliers où sont traités tous nos déchets incinérés. La encore, le gigantisme des installations a impressionné, tout comme la multiplicité des capteurs et ordinateurs destinés à contrôler les différentes phases du procédé jusqu'à la dépollution des fumées de combustion. Lors de cette visite c'est la nécessité de réduire nos déchets à incinérer ou à enfouir qui s'est concrétisée.

La visite du centre de tri, par lequel sont triés tous nos emballages ménagers depuis juillet 2022, a été l'occasion pour les élus de se rendre compte des technologies utilisées pour séparer les différentes matières. Le rôle important du personnel a été souligné pour vérifier et affiner la qualité du tri opéré par les machines. Là encore, de nombreux emplois sont créés localement et ne sont pas délocalisables.

La Ressourcerie

En ce début d'année 2023, le bâtiment neuf a été mis à disposition de l'Association Aide Emploi Service (AAES). La première journée d'ouverture du magasin de 600 m² a eu lieu le 27 Mai 2023. Cette journée a rencontré un franc succès, avec à la clef, plus de 1100 objets qui ont trouvé une seconde vie. Nous dresserons un bilan de l'année 2023 dans le rapport de l'année prochaine.

Les relations entre AAES et le SMIRTOM sont régies par une convention d'objectifs. Cette convention fixe des objectifs en terme de tonnages détournés de la destruction, d'emplois créés et d'heures d'ouverture de la boutique. Des réunions sont organisées chaque mois pour échanger sur les chiffres, surveiller leur évolution, et évoquer les évolutions possibles.

Sur l'année 2022, l'équipe d'AAES a ouvert une boutique-vitrine, rue de la Garenne, d'une surface de 50m2. Les résultats sont déjà très positifs. En effet, ce sont déjà plus de 13 tonnes de déchets qui ont été évitées, alors que les éléments les plus imposants (meubles, gros électroménagers) n'étaient pas encore pris en charge. Ces déchets ou objets ont été récupérés à plus de 80% sur la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton, le reste ayant été apporté



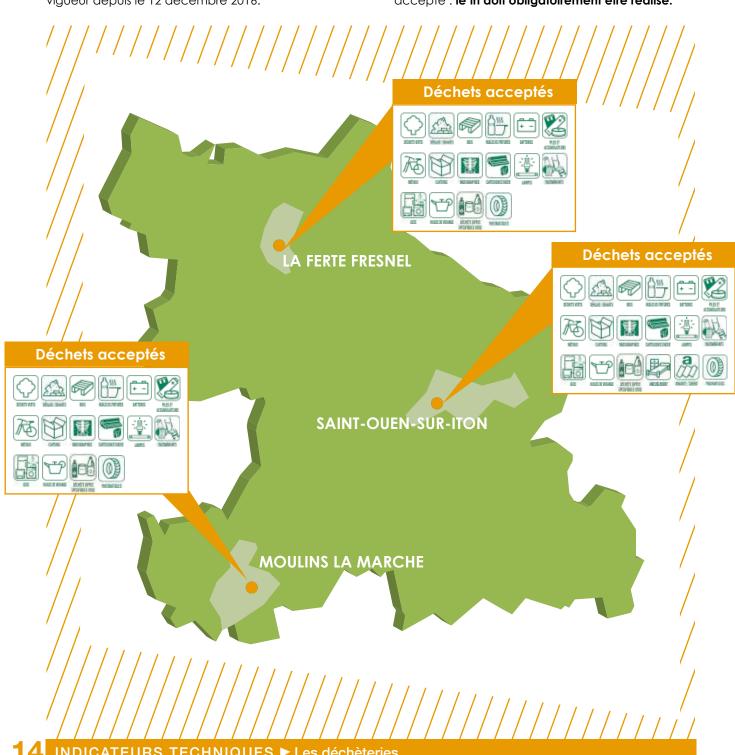
directement à la Ressourcerie par des habitants. Sur 2023, l'objectif est d'atteindre les 110 tonnes détournées!

Toujours sur 2022, cette activité a permis la création de 4.2 ETP en emploi d'insertion et d'un CDI pour l'encadrement. L'objectif pour 2023 est la création de 9 ETP en insertion et 2 CDI. Ces chiffres seront très vraisemblablement dépassés.

Objectif

Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchetterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchetteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.



► Les tonnages – Globalement stables.

On note cette année une stabilité des tonnages totaux de déchets apportés en déchèteries. Dans le détail, la baisse des tonnages de déchets verts (-300 tonnes) et de gravats (-150 tonnes) est compensée par une forte hausse des encombrants (+500 tonnes). Une partie de cette augmentation est liée à la collecte en sacs translucides, certains administrés apportant leurs ordures ménagères en déchèterie. Il est donc important de surveiller l'évolution du tonnage total que nous envoyons en incinération (Ordures Ménagères résiduelles et encombrants).



2021

2539 t

517 t

Encombrants / DIB

ferraille

2022

3040 t

423 t

Evolution 2021-2022

501 t

-94 t

-50 t

-1 t

-300 t

28 t

-150 t

15 t

-1 t

0,6 t

0 t

2 t

0 t

1 t

-14 t

3 t

-26 t

2 t

2 t

69 t

-18 t

19,70 %

-18.32 %

-5,34 %

-0,21 %

-8,57 %

23,20 %

-11,11%

34,53 %

-6,98 %

85,14%

-1,37 %

57,05 %

0.00 %

56,25 %

-25,78 %

2,02 %

-6,69 %

1,29 %

14.29 %

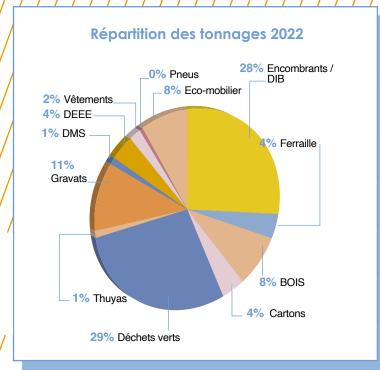
8,34 %

-0,17 %

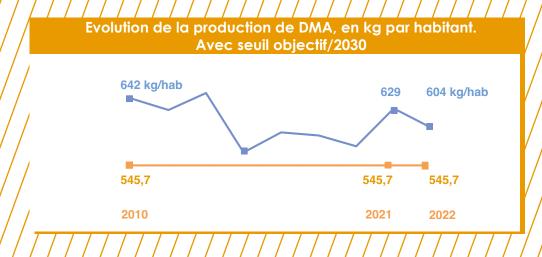


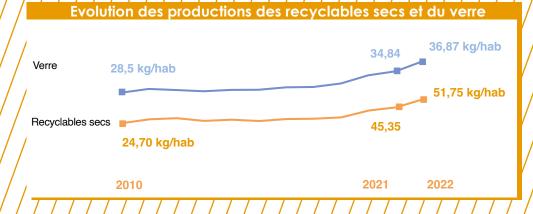
Ce graphique montre que l'augmentation des encombrants en déchèterie est bien inférieure à la baisse des ordures ménagères puisque les tonnages envoyés en incinération sont en forte baisse, passant d'environ 8500 tonnes de 2015 à 2018, à 7000 tonnes en 2022.

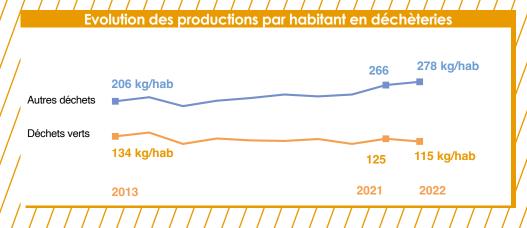
En déchèteries, les déchets verts restent le flux principal, ils représentent 29% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 28%.

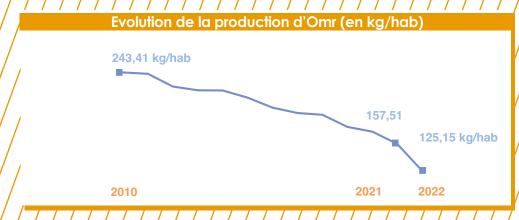


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE









TRAITEMENT

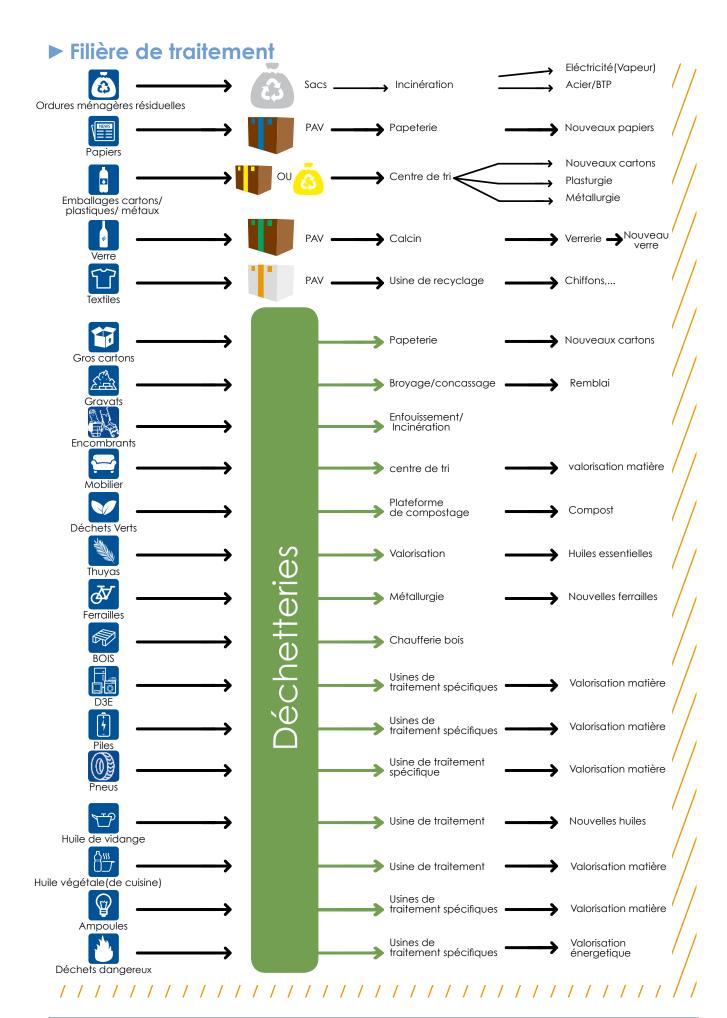
▶ Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

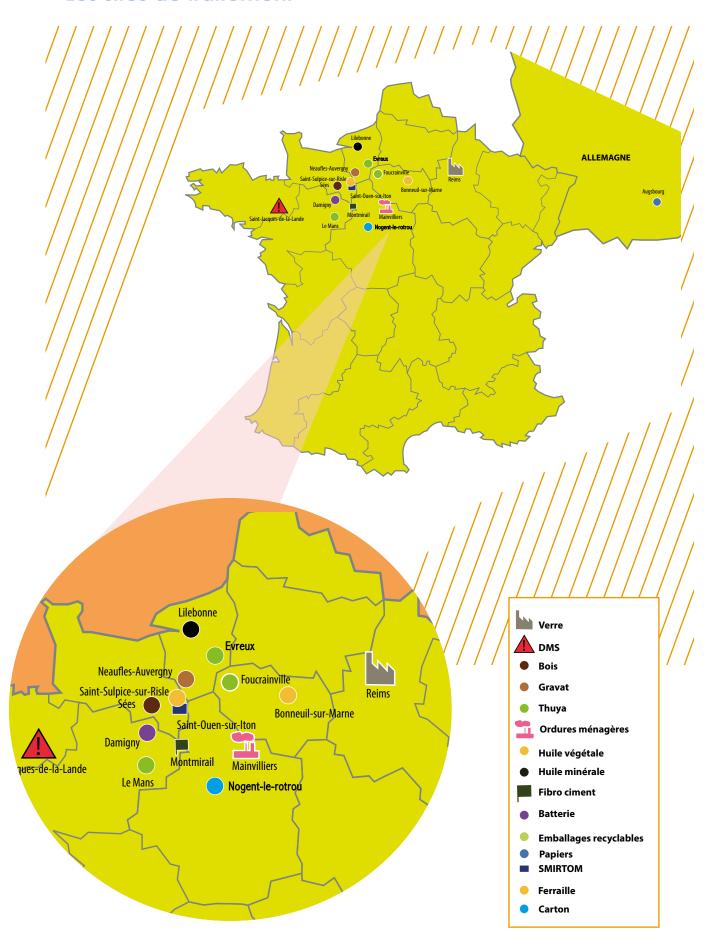
Pour le SMIRTOM, en 2022, le taux global de valorisation matière progresse à nouveau et s'établit, à 58.9%.

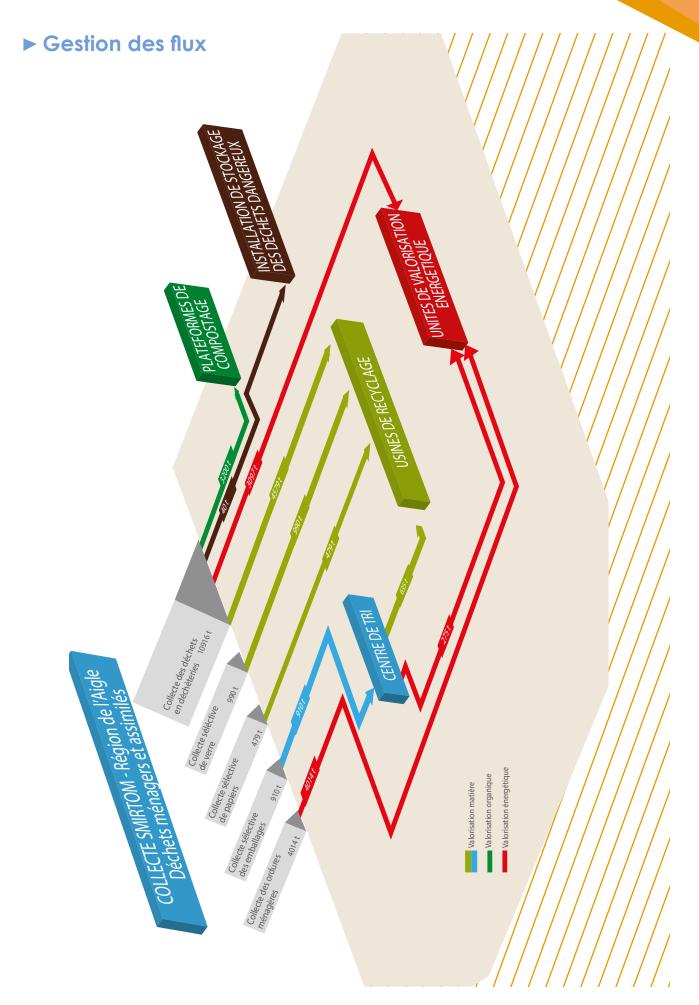
Cette valeur nous permet de nous approcher de l'objectif de 65%. Et si nous projetons les résultats actuels de la collecte en sacs translucides des OM et des emballages à l'ensemble du territoire, cet objectif est atteignable! Ne relâchons donc pas nos efforts!

		points d'apport volontaire	Verre Journaux papiers	990 479			
			Emballages	910]	/	V/
		Cartons	463		/	//	
		Métaux en mélange	423			//	
natière	Valorisation matière	recyclage Déchèteries	DEEE	365	- 10128 t 58,	/	V/,
tion m			Textiles	157		58,9 %	V/
lorisa			Gravats	1200			
\ \			Thuyas	145			//
			Eco- mobilier	894			V/
			Pneus	20			V/
			Bois	882			//
	Compostage		Déchets verts	3200			
	Valorisation éne	rgétique	OM/DIB	7054	7516	41,7 %	



► Les sites de traitement





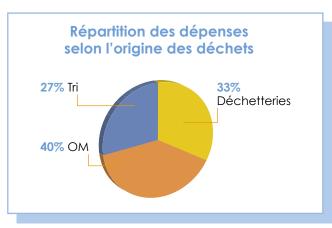
INDICATEURS FINANCIERS

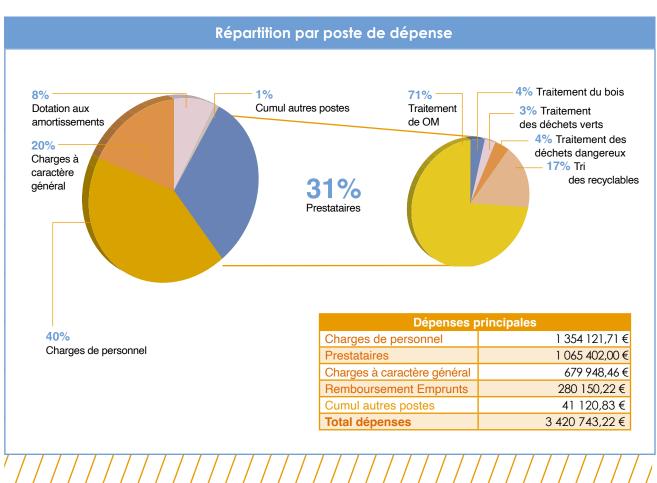
► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2022 s'élèvent à 3 420 743 euros contre (3 246 187 euros en 2021) soit 174 556 euros de plus.

Les dépenses globales sont donc à nouveau en hausse (+5.4%). Dans le détail, les

charges à caractère général sont en hausse à cause des dépenses de carburant (+80 000 €) et d'achat de sacs translucides. À noter, pour la première année depuis fort longtemps, les dépenses de traitement des ordures ménagères sont en baisse (-15 000 €) grâce à la baisse des tonnages à traiter, en lien avec les nouvelles modalités de collecte. Les dépenses de prestation de tri sont, elles, en forte hausse (+37 000 euros, +12%).





Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2022 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux	Sommes versées en 2022		
Traitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	731 037 €	
Tri dos vosveleblos	Valorpole	113 374 €	
Tri des recyclables	PAPREC	74 482 €	
Traitement des déchets dangereux	Triadis	63 000 €	
Traitement du Bois	SEP	48 078 €	
Broyage déchets verts	GDE	11 990 €	
Retournements	Lawson	4 720 €	
Criblage	Fréon	18 693 €	

► L'investissement

En plus de la ressourcerie, les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

- Le remplacement de 4 caissons pour les déchèteries ;
- Le remplacement de 9 conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif;
- L'achat d'un petit véhicule de collecte PIAGGIO pour les voies étroites et les impasses.

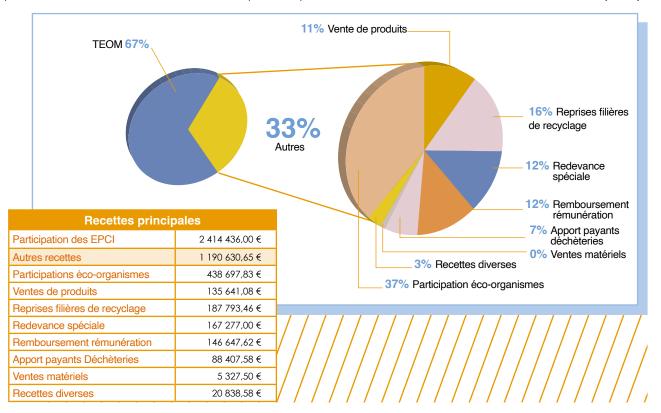




▶ Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2022 la TEOM a représenté environ 67% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 72 en 2021 et 76% en 2020. Le produit de la TEOM s'élève à 2.414 millions d'euros. Les autres recettes, après une forte chute en 2020, avaient amorcées leur remontée en 2021 (+20%). En 2022, cette remontée s'est poursuivie, en lien avec des quantités à revendre en hausse et avec des prix de reprise très hauts. Elles s'établissent à 1 190 630 € en 2022 (+32%).



Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35 €/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	109,28 €/hab	26,51 €/hab	82,77 €/hab
2021	116,16 €/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab
2022	123,20 €/hab	42,88 €/hab	80,32 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2022 à 123,20 € par habitant, en forte hausse. Et ce coût brut ne va pas diminuer dans les années à venir, compte tenu des hausses des coûts de traitement et de tri. Il faudra donc essayer de maximiser les recettes autres que la TEOM afin de maintenir le coût net du service à un niveau correct. En 2022, le coût net, s'établit à 80,32 €/hab. Grâce à la hausse des recettes autres que la TEOM, ce coût est en nette baisse.

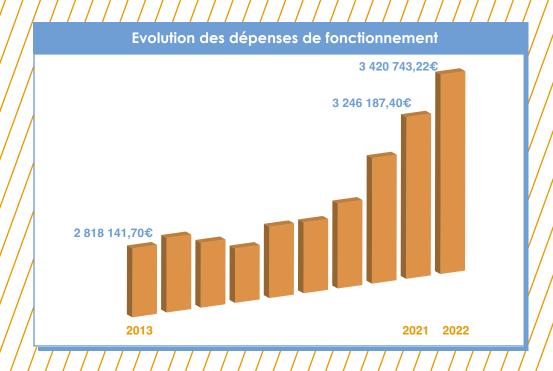
Coûts à la tonne

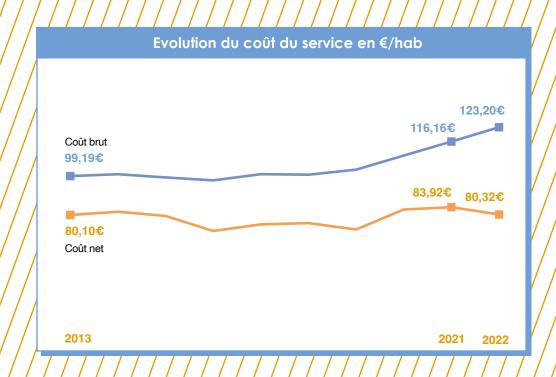
Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

	Ordures ménagères résiduelles		Tri sélectif	Déchets de déchèteries	
	Collecte	200,24 € /tonne	222.67 € /tonne		
Coûts bruts	Transfert-transport	19.50 € /tonne	33.47 € /tonne	102.22 € /tonne	
	Traitement	102,55 € /tonne	101.58 € /tonne		
	Total	322,29 € /tonne	357,72 € /tonne		
F	Recettes		234,76 € /tonne	27,84 € /tonne	
Co	Coûts nets		122,96 € /tonne	74,38 € /tonne	
Com	Communication		21,99 € /tonne		

Comme en 2020 et 2021, cette année, une tonne d'emballages a coûté plus cher à collecter et traiter qu'une tonne d'ordures ménagères. Cela s'explique par les dépenses (personnel et frais de véhicule) liées à la collecte en porte à porte au regard du faible poids des emballages. Pour autant, une fois les recettes prises en compte, chaque tonne d'emballages collectée plutôt que mélangée aux ordures ménagères a permis d'économiser 299.91€-122.96€ = 176.95€.

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI





BILAN ET PERSPECTIVES

n 2022, les tonnages ont poursuivi leur évolution dans le sens attendu : diminution des tonnages à incinérer, et augmentation des tonnages à recycler. Mais l'ampleur des évolutions est surprenante :

Diminution de 5.6% sur les tonnages incinérés (-20% sur les seules ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte!).

Augmentation de 9.8% sur les tonnages à recycler (+17.9% sur les seuls emballages collectés).

Ces fortes évolutions sont incontestablement les conséquences directes de la poursuite du déploiement des collectes en sacs translucides. En plus du gain environnemental indéniable, cela découle sur un gain économique qui permet au SMIRTOM de limiter la hausse de la participation financière des habitants via leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Comme nous l'espérions dans nos perspectives du rapport de l'année dernière, les cours des matériaux sont restés élevés presque toute l'année 2022. Mais comme nous le craignions également, nos fournisseurs et prestataires nous ont impacté leurs surcoûts liés aux différentes hausses et à l'inflation. Le résultat financier est tout de même positif, meilleur que les deux années précédentes.

Pour 2023, les cours resteront inférieurs aux niveaux de 2022. Ils sont par contre pour le moment supérieurs aux cours de 2021. Le résultat final est donc pour le moment indécis. Nous surveillons les tendances pour la fin d'année.

Ce qui est certain, c'est que les coûts de traitement seront en augmentation. Il faut donc agir fortement sur nos tonnages non valorisés. Bonne nouvelle, en ce début 2023, les quantités à incinérer sont en forte baisse (-10.3%). Et les collectes en sacs translucides viennent d'être étendues aux habitants de la Ville de L'Aigle. Nous pourrons quantifier les résultats dans le rapport de l'année prochaine.

Comme promis dans le rapport 2021, vous avez pu lire dans ce rapport un premier bilan de l'activité de la Ressourcerie. Les chiffres sont très encourageants. L'engouement des différents partenaires, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle en tête, mais aussi les acteurs locaux de l'insertion et de la solidarité, font de ce projet un réel projet de territoire. Nous suivrons de près la mise en œuvre de ce projet et nous accompagnerons sa croissance pour que le magnifique outil confié à AAES prenne son plein essor. Il faudra notamment rapidement travailler sur la communication autour du mieux consommer pour moins jeter.

Pour conclure, le sujet de la fin 2023 et de l'année 2024 va être le sujet du compostage des biodéchets. Nous engagerons dès que possible de la communication forte sur ce sujet et nous sommes déjà en réflexion autour de solutions pour les secteurs où le compostage individuel ne peut pas être mis en place.

Liste des délibérations 2022

BUREAU du 6 janvier 2022

- N°2022-01: Prolongation marche 2021-1 traitement du bois
- N°2022-02: Choix de la banque emprunt recyclerie
- N°2022-03: Décision modificative budget principal 2021
- N°2022-04: Régime indemnitaire mise à jour cadre emploi des ingénieurs et techniciens

COMITE SYNDICAL du 26 janvier 2022

- N°2022-05 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
- N°2022-06: Débat d'orientation budgétaire 2022
- N°2022-07: Demande de subvention DETR 2022
- N°2022-08: Signature convention d'objectifs avec AAES pour la recyclerie
- N°2022-09 : Avis sur le nom de la ressourcerie
- N°2022-10 : Déclenchement phase 5 à 11 marché de mandat avec la SHEMA
- N°2022-11 : Participation des collectivités 2022
- N°2022-12: Annule et remplace 2022-07 Demande de subvention DETR 2022

BUREAU du 22 février 2022

- N°2022-13: Tarifs redevance spéciale 2022, OM, emballages, mise à dispo conteneurs
- N°2022-14: Prime mars 2022 agents contrats aidés

COMITE SYNDICAL 16 mars 2022

- N°2022-15 : Compte administratif budget principal 2021
- N°2022-16: Compte administratif budget tri 2021
- N°2022-17 : Compte de gestion budget principal 2021
- N°2022-18: Compte de gestion budget tri 2021
- N°2022-19: Affectation de résultats budget principal 2021
- N°2022-20 : Affectation de résultats budget tri 2021
- N°2022-21: Vote du budget primitif budget principal 2022
- N°2022-22 : Vote du budget primitif budget tri 2022
- N°2022-23 : Attribution 14 lots construction du bâtiment ressourcerie
- N°2022-24: Election du quinzième membre du bureau

BUREAU du 8 juin 2022

- N°2022-25 : Tarif des composteurs, ajout tarif grille anti-rongeurs
- N°2022-26 : DM budget principal : modification du montant des dépenses imprévues
- N°2022-27: Avenant au contrat de reprise du papier avec UPM

- N°2022-28: Marché 2022-1: tri conditionnement des déchets ménagers recyclables autorisation de signature
- N°2022-29: Avenant N°2 au contrat de reprise filière plastique, changement de standards de tri des platiques
- N°2022-30 : Citéo contrat de reprise flux développement
- N°2022-31: Avenant pour intégration des refus de tri marché 2020-3 traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants
- N°2022-32: Signature d'une convention avec ECO-DDS (éco-organisme)

COMITE SYNDICAL du 6 juillet 2022

• N°2022-33: Adoption du rapport d'activité 2021

BUREAU du 21 septembre 2022

- N°2022-34 : Marché hôpital avenant N°1
- N°2022-35 : REP jeux, jouets, autorisation de signature contrat Eco-mobilier 2022-2027
- N°2022-36: REP Articles bricolage, jardinage, autorisation de signature contrat Eco-mobilier 2022-2027

COMITE SYNDICAL du 5 octobre 2022

- N°2022-37 : Indemnité du vice président
- N°2022-38: Délégation de pouvoirs du comité syndical au bureau
- N°2022-39: Délégation de pouvoirs du comité syndical au président
- N°2022-40: Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux 2023
- N°2022-41: Zonage de TEOM sur la communauté de communes des Pays de L'Aigle

BUREAU du 30 novembre 2022

- N°2022-42: Convention 2022-2027 Ecosystem
- N°2022-43: Résiliation convention OCAD3E
- N°2022-44 : Avenant convention Corépile
- N°2022-45: Budget principal Admission en non valeur
- N°2022-46: Budget tri décision modificative aiustement de crédits
- N°2022-47 : Revalorisation de la prime de fin d'année
- N°2022-48 : Noël des enfants du personnel 2022
- N°2022-49: Marché de travaux pour construction d'un bâtiment à usage de recyclerie – Autorisation de signature d'avenants

BUREAU du 14 décembre 2022

 N°2022-50: Achat d'un tracteur routier neuf – Choix du fournisseur

SMIRTOM

Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03 Email : smirtom.laigle@orange.fr **Directeur de la publication :** Dominique Netzer **Conception et mise en page :** Agence Comelo.

Impression: Imprimerie Herault (L'Aigle)

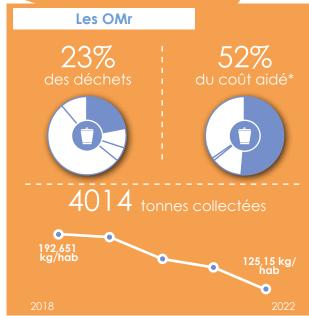
Tirage: 400 exemplaires. **Parution:** Juillet 2023.

Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier FSC.

NOTES

L'ESSENTIEL 2022

*coût aidé 2022 = 80,30€/hab





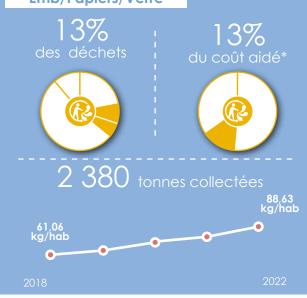
100% incinération avec récupération d'énergie



20 000 hbts en sacs translucides blancs

44 €/hab en moyenne







88% des tonnages effectivement recyclé



20 000 hbts en sacs translucides jaunes

10 €/hab en moyenne

Déchets occasionnels



35% du coût aidé*



71% des tonnages dirigés vers une filière de valorisation matière

27 €/hab en moyenne

343 kg/hab en 2022 +50 kg/hab apportés par les professionnels en 2022



29% de déchets verts